

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1247

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu et M. Pajot

ARTICLE 49

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article crée une nouvelle contrainte pour les assistantes maternelles en subordonnant leur agrément à une publicité de leurs coordonnées sur le site déployé par la CNAF. Il y a un fort risque qu'un certain nombre d'agréments soit de facto retiré ce qui fragiliserait un secteur déjà en tension.

La publicité doit rester une liberté pour les assistantes maternelles.

Cet amendement vise donc à supprimer l'article 49.